



EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 001082

Séance du jeudi 20 mai 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

le rapport n° 5.2 a été retiré de l'ordre du jour

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.2.1) Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.2), Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 7.1), Martine BULTOT (jusqu'au rapport 5.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 2.4), Jean-François GIRARD (jusqu'au rapport 1.2.1), Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (à partir du rapport 7.1), Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 7.1), Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 5.1), Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 7.1), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER (à partir du rapport 3.2), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY (représenté par Frédéric PROST), Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.5) Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET, Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudefontaine : Jacky LOUISON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT (à partir du rapport 7.1), Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 2.1) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAYEREL (à partir du rapport 1.1.1), Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI (représenté par Martine DELESSARD) Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ (représenté par Pascal COLARD), Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 2.4) Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (à partir du rapport 0.3) Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ (représenté par Danielle GIRARDOT) Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 7.8) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.1).

Étaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Catherine GELIN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Edouard SASSARD, Corinne TISSIER Boussières : Bertrand ASTRIC Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Marchaux : Brigitte VIONNET Montfaucon : Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA Nancray : Daniel ROLET Roche lez Beaupré : Jean-Pierre ISSARTEL Tallenay : Jean-Yves PRALON Torpes : Bernard LAURENT Vorges les Pins : Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Geneviève VERRON

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET, YM. DAHOUI, JJ. DEMONET, C. GELIN, D. GENDRAUD (à partir du rapport 2.5), F. GERDIL-DJAOUAI, JF. GIRARD (à partir du rapport 7.1), JP. GOVIGNAUX, J. PANIER, E. PEQUIGNOT (jusqu'au rapport 1.2.1), E. SASSARD, J. SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.1), C. TISSIER, B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport 3.1), B. VIONNET, P. CONTOZ, S. MONLLOR, JM. CAYUELA, D. ROLET, S. COURBET (jusqu'au rapport 7.7).

Mandataires : M. OMOURI, F. MONNEUR, MN. SCHOELLER, JM. GIRARD, JC. ROY (à partir du rapport 2.5), M. LOYAT, N. WEINMAN (à partir du rapport 7.1), N. BODIN, F. FELLMANN, M. JEANNIN (jusqu'au rapport 1.2.1), J. ROSSELOT, F. ALLEMANN (jusqu'au rapport 3.1), C. THIEBAUT, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 3.1), B. BECOULET, M. CARTERON, M. COTTINY, G. VALLET, JP. MARTIN, T. JAVAUX (jusqu'au rapport 7.7).

Objet : Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence - Projet Hobbitt

Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence - Projet Hobbit

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire nouvelle (crédits déjà versés à OSEO)

Résumé :

Dans le cadre de la convention signée avec OSEO et la Région Franche-Comté, la création d'un Fonds Régional d'aide à l'Innovation (FRI) permet de financer les projets de Recherche-Développement (R&D) portés par les entreprises et les laboratoires du Grand Besançon.

A ce titre, le projet Hobbit auquel s'associe la société Statice Santé a été expertisé par OSEO et peut faire l'objet d'affectation de crédits, à hauteur de 50 000 € sous forme de subvention (crédits déjà affectés à OSEO).

I. Le projet Hobbit

Le projet Hobbit « Implants orthopédiques à gradient de fonctionnalités élaborés par les technologies de la plasturgie » : volet prototypage est un projet qui a été labellisé par les pôles Microtechniques et Plastipolis.

Le projet Hobbit vise à développer un nouveau concept d'implants hybrides résorbables constitués d'une matrice polymère et de charges céramiques bioactives.

Ces nouveaux implants vont permettre de répondre à la demande croissante du marché sur des implants non métalliques à forte tenue mécanique dans la reconstruction osseuse.

RESCOLL est le coordinateur du projet et assure la communication entre la DGE et le consortium suivant Noraker, Alcis, Statice Santé, Science et Surface, Université Claude Bernard Lyon I, INSA MATEIS, INSA IMP.

La durée du projet est estimée à 36 mois et le coût du montant total du projet Hobbit est de 2,94 M €.

II. Les enjeux

Aujourd'hui, l'industrie orthopédique ainsi que celle des implants du rachis représente au niveau mondial un marché de 20 Md€. En 2008, la part de marché européenne s'élevait à environ 30 % avec 380 000 emplois et une croissance de 10 %. C'est un marché extrêmement concurrentiel. En effet, l'industrie des dispositifs médicaux repose sur une recherche constante d'innovation. Les implants porteurs tels que les prothèses de hanche et du genou représentent un segment important du marché européen.

En raison du vieillissement de la population, la demande en implants connaîtra très probablement une forte croissance. La première génération d'implants métalliques, les allogreffes ainsi que les autogreffes n'étant actuellement pas entièrement satisfaisantes, le développement de l'implant Hobbit représente donc un atout majeur.

Le projet Hobbit générera, pour Statice Santé outre une activité de R&D, durant son développement, une activité de production pour réaliser les produits développés.

Cette activité industrielle générera des emplois au sein du département production (CA prévisionnel en 2014 : 180 000 €, 2015 : 210 000 € et 2 emplois créés).

III. Le programme d'innovation et le rôle de la société Statice Santé

Le caractère innovant du projet va permettre de développer une solution complète d'implants résorbables.

Les aspects innovants sont :

- le biomimétisme, l'implant aura des propriétés mécaniques proches de celles de l'os,
- le gradient de propriétés mécaniques, lié à un gradient de vitesses de résorption et de porosité permettant à la structure de se résorber de manière graduelle. 2 brevets existent à ce jour sur des systèmes en solvant et de fabrication manuelle. Ces 2 brevets se distinguent de ce que les partenaires du projet Hobbit veulent développer qui sont d'ailleurs inexploitable à une échelle moyenne ou grande,
- les procédés de fabrication car la plupart des procédés actuellement utilisés dans la mise en œuvre des composites résorbables sont basés sur l'emploi de solvants. Afin de s'affranchir de leur utilisation et par la-même de tout risque de présence de traces résiduelles dans le produit final, le projet Hobbit s'orientera vers les techniques de co-extrusion et de moulage par injection. Le verrou technologique à lever est le développement de procédés traditionnels de plasturgie dans le domaine des dispositifs médicaux.

Statice Santé est le partenaire industriel qui réalise les étapes de fabrication des dispositifs médicaux, de la transformation du matériau au packaging du produit fini.

Le premier objectif scientifique pour cette société, avec à ses côtés Noraker, consiste à développer les composites hybrides à gradients de fonctionnalités, par un procédé de mise en œuvre à l'état fondu (sans solvant).

Durée de programme de Statice Santé : 36 mois

Date de validation par la Commission Régionale d'Attribution des Aides à l'Innovation (CRAAI) : 4 février 2010.

Coût du programme de Statice Santé : l'assiette retenue par OSEO pour la mise en œuvre de ce programme est de 384 800 €.

Montant de l'aide proposé par le Grand Besançon : subvention de 50 000 € pour le financement du programme d'innovation porté par l'entreprise.

Cette décision est sans incidence financière à ce stade de la procédure, les crédits ayant été préalablement affectés à OSEO.

Pour mémoire cette aide est conditionnée au maintien sur le territoire des activités et des emplois aidés pendant 5 ans.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le versement d'une subvention d'un montant de 50 000 € au bénéfice de la société Statice Santé, sous réserve du maintien des emplois et de l'activité de cette entreprise pendant 5 ans sur le territoire,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS

D.C.T.C.I.

Contrôle de légalité



RECU 20 MAI 2010

Pour extrait conforme,

Le Président